

ADDES

Colloque du 9 Novembre 2010

LES FRONTIERES DE L'ECONOMIE SOCIALE

SE SONT-ELLES DEPLACEES ?

Table ronde entre trois anciens Délégués Interministériels

Hugues SIBILLE – François SOULAGE – Frédéric TIBERGHIE

M. SIBILLE.- Après une journée d'apports de chercheurs, nous proposons un exercice qui est une première. Il ne s'agit pas de la constitution d'un syndicat des anciens Délégués Interministériels (encore que, pour préparer ce temps, nous avons dîné tous les trois, c'était fort sympathique, nous devrions nous voir régulièrement, comme quoi, la fonction de délégué ministériel crée des liens) mais il s'agit d'un débat sérieux sur les frontières de l'économie sociale vues par d'anciens responsables de politiques publiques.

C'est une idée que j'avais proposée lors d'un Conseil d'administration de l'ADDES. À l'issue de cette journée, portant sur l'éventuel déplacement des frontières de l'Economie Sociale, il s'agit d'avoir le point de vue, non pas de l'État, mais de ceux qui ont assumé des responsabilités au sein de l'État.

Sur cette question des frontières, l'État a des choses à dire. J'avais pensé que ceux qui avaient exercé cette responsabilité pouvaient peut-être dire de quelle façon ils avaient vécu cela tout en ayant une liberté de parole. Cela concerne trois personnes qui ont assumé des responsabilités à différents moments de l'Histoire puisque, finalement, tout cela évolue dans le temps.

Je rappelle que François SOULAGE a contribué à l'émergence du concept même de l'Economie Sociale.

Je me souviens, François, dans les années 1978-1981, que tu étais actif sur l'idée même d'Economie Sociale. Puis, alors que Michel ROCARD créait la Délégation Interministérielle, tu as joué un rôle actif, avant de devenir Délégué interministériel toi-même, si je ne me trompe pas, de 1989 à 1992.

François SOULAGE est aujourd'hui Président du SECOURS CATHOLIQUE. Son point de vue a sûrement évolué sur l'Economie Sociale, depuis qu'il a d'autres responsabilités dans le monde associatif.

J'ai moi-même été Délégué de 1998 à 2002. C'est une autre période de l'Economie Sociale. Je suis aujourd'hui Vice-président du CREDIT COOPERATIF. J'ai également pris la suite de François SOULAGE comme Président de l'IDES. J'ai un regard sur l'Economie Sociale différent.

Quant à Frédéric TIBERGHIEU, il a été délégué de 2006 à 2007. Vous ne savez peut-être pas qu'il préside le Conseil d'orientation mis en place à l'occasion du Grand Emprunt, pour la partie des 100 M€ consacrés à l'Economie Sociale. Lui aussi a un regard propre sur les frontières de l'Economie Sociale. En effet, parmi les décisions du Conseil d'orientation, déterminer qui, dans l'Economie Sociale, va bénéficier ou non de ce Grand Emprunt est sûrement une question de frontière.

De plus, étant Conseiller d'État, il est le seul de nous trois à appartenir encore à l'appareil d'État. C'est donc également intéressant de connaître un « point de vue de l'intérieur », celui d'un juriste d'État.

Avant de leur passer la parole, je souhaite introduire ce débat par trois observations.

Premièrement, le concept de l'Economie Sociale, je dirais même le projet politique de l'Economie Sociale a été, selon moi, d'une certaine façon en France, créé, impulsé ou promu par l'État.

Certes, il avait démarré au CNLAMCA. (*Comité national de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives*) Toutefois, la naissance politique de l'Economie Sociale est tout de même le fait de l'État, lorsqu'il a créé la Délégation Interministérielle. Le terme d'Economie Sociale est alors apparu dans les textes officiels.

D'une certaine façon, l'Economie Sociale a été reconnue avant même d'exister. Il y a eu ensuite une sorte de mouvement « *top down* ». L'État a créé l'Economie Sociale comme Dieu a créé l'homme dans la Bible. Je me demande si, à la réflexion aujourd'hui, cette modalité, qui a été une force pour l'Economie Sociale, n'est pas également sa faiblesse.

Finalement, l'État a été la clef de voûte du système. Je l'ai vécu, en tant que Délégué. Le secteur s'organisait, par rapport à cette Délégation Interministérielle, parce que des initiatives y étaient prises.

Cependant, en contrepartie, l'État, bien qu'ayant décrété l'appartenance à l'Economie Sociale par le fait d'utiliser certains statuts, ne peut décréter le « sentiment d'appartenance » à l'Economie Sociale.

D'une certaine façon, lorsque la clef de voûte de l'État se met en retrait, ce qui est le cas depuis que la Délégation Interministérielle a disparu et que la politique de l'État est devenue faible sur l'Economie Sociale (c'est le moins que l'on puisse dire), l'Economie Sociale se trouve dans la situation délicate d'une voûte sans sa clef ! Elle tient difficilement.

J'avais été frappé, comme Délégué, lorsque j'avais effectué pour le Premier ministre français Lionel JOSPIN, une mission de coopération avec les Québécois (le Premier ministre du Québec, Lucien BOUCHARD avait souhaité travailler avec la France), de voir la différence entre la France et le Québec où l'Economie Sociale est extrêmement liée au mouvement syndical, aux mouvements sociaux, à une série de dimensions qui faisaient que, par exemple, lors d'un Sommet sur l'Emploi, les mouvements syndicaux ont imposé que l'Economie Sociale fasse partie du sujet de la négociation.

On a parlé aujourd'hui de la question de l'emploi dans l'Economie Sociale. Je n'imagine pas en France aujourd'hui que les mouvements syndicaux imposent, lors d'une négociation, que l'un de ses volets porte sur l'Economie Sociale.

Ma première observation porte donc sur la fixation initiale des frontières par l'Etat qui, au départ, a joué un rôle important. Elle est peut-être une force autant qu'une faiblesse de l'Economie Sociale. C'est une fixation, d'une certaine manière de « fait du Prince ».

Nous avons évoqué l'organisation représentative de l'Economie Sociale, le CEGES, qui reste faible par rapport à ce que représente le poids du secteur. Ceci vient peut-être du fait des « origines » et de ce rôle qu'a joué l'État au point de départ.

Ma seconde observation est la suivante : lorsque j'étais Délégué, j'ai été acteur de plusieurs chantiers portant sur cette notion de frontière. J'en retiens deux. Le premier concerne le rôle de l'État animateur de la question des frontières de l'Economie Sociale.

Les consultations régionales de l'Economie Sociale, que j'ai organisées en 2000, en sont un bon exemple. Cette séquence est utile à rappeler pour deux raisons. Tout d'abord, je souhaitais organiser ces Consultations régionales dans la mesure où je sentais que, justement, il fallait être moins à dimension interministérielle d'Etat central et davantage d'animation sur le territoire.

Il a fallu d'abord définir le périmètre des Consultations régionales, la frontière et les sujets qui seraient abordés par les Consultations. Après avoir interrogé les uns et les autres, j'ai souhaité que ces consultations portent sur l'Economie Sociale et sur l'Economie Solidaire. J'ai donc élargi le champ de l'Economie Sociale à l'Economie Solidaire. Pour la première fois, je le rappelle, a été utilisé le terme « d'Economie Sociale et Solidaire ».

J'avais créé un Comité de pilotage dont François SOULAGE faisait partie, au sein duquel il y a eu des débats extrêmement vifs, pour ne pas dire violents, sur l'apparition de cette notion d'Economie Sociale et Solidaire.

L'État n'a certes pas légiféré, toutefois, à travers la manière dont se sont organisées ces Consultations régionales, il a contribué à la tectonique des plaques, à une redéfinition des frontières du secteur.

Personnellement, je ne le regrette pas et je me réjouis de voir que, désormais, pratiquement tout le monde parle d'Economie Sociale et Solidaire. Cela paraît presque couler de source. Je me souviens pourtant de réunions durant lesquelles cette histoire n'était pas du tout une petite affaire, et finalement les dynamiques territoriales ont peu à peu admis l'élargissement de l'Economie Sociale sans rivage à l'Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, ces Consultations régionales me permettent d'évoquer le paradoxe où nous sommes aujourd'hui, nous avons finalement connu un démarrage de l'Economie Sociale très central par la création d'une Délégation Interministérielle, par décret. Mais l'Economie Sociale représentait peu de chose sur le territoire, en 1983.

Les Consultations régionales ont créé des dynamiques. Aujourd'hui nous sommes dans la situation inverse : des dynamiques territoriales existent, les Chambres régionales prennent de l'importance et les collectivités territoriales sont actives, mais au sommet, on observe une sorte de vide. C'est donc une situation inversée par rapport à celle de 1983. Alors qu'à cette date, tout se passait au sommet, aujourd'hui tout se passe sur le terrain et pratiquement rien au sommet.

J'évoque rapidement un autre exemple, celui de l'État législateur, puisque j'ai préparé la loi sur les coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Cette loi est reliée au débat sur l'entreprise à finalité sociale. La commande de départ de Martine AUBRY pour le rapport d'Alain LIPIETZ était : quel statut pour l'entreprise sociale ? Certains d'entre vous s'en souviennent peut-être. Ce rapport a débouché, par étapes, sur les coopératives d'intérêt collectif.

Finalement, lorsque je regarde aujourd'hui, je vois 150 SCIC. C'est sympathique, toutefois, cela signifie quelque part que l'objectif n'a pas été encore atteint. 150 SCIC, par rapport à ce que cela pourrait être... Les SCIC anglaises doivent être au nombre de 2 000, bien qu'ayant été créées nettement après.

Là, nous avons un État législateur qui, par sa production législative, crée de nouvelles frontières. Créer le statut des SCIC revient effectivement à déplacer les frontières, y compris dans notre discussion sur l'intérêt général. Je rappelle que les SCIC sont des coopératives « d'intérêt collectif ». Qui fixe l'intérêt collectif ? Qui définit cette frontière entre la collectivité publique et les « pairs » de l'Economie Sociale ? Il a été choisi que ce soit le Préfet qui agréé les SCIC.

Mais finalement, les SCIC ne correspondent-elles pas au statut de l'entreprise sociale si l'on regarde leur nombre limité. Par conséquent, le vide se remplit autrement et la société civile et le marché trouvent autrement des réponses à ce qui n'a pas correspondu, me semble-t-il, au rôle de l'État législateur. Celui-ci d'ailleurs, ne se

préoccupe pas suffisamment de ses enfants. Il légifère, il crée un statut de SCIC, cependant, aujourd'hui, il ne travaille pas pour le faire évoluer.

Ma troisième et dernière observation porte également sur la question des frontières, et consiste à regarder l'Economie Sociale d'un point de vue international, qui, à mon avis, n'a plus rien à voir avec celle que j'ai connue alors que j'étais Délégué Interministériel. L'Economie Sociale est un concept de création française.

Ce concept français de l'Economie Sociale renvoyait à des réalités statutaires avec un rôle fort de l'État.

Jean-Louis BANCEL a introduit son propos en disant que, finalement, c'est une histoire de tectonique des plaques. Dans l'Economie Sociale, des plaques se déplacent, se rapprochent ou s'éloignent, se heurtent.

Je crois voir en 2010 émerger deux plaques au niveau international, qui évolueront l'une par rapport à l'autre. Il s'agit d'une plaque coopérative et d'une plaque de l'entrepreneuriat social, qui ont toutes deux une dimension internationale.

J'ignore de quelle façon ces deux plaques s'articuleront dans l'avenir. Personnellement, en tant qu'acteur de ce champ, je souhaite très vivement qu'elles soient dans des approches positives l'une par rapport à l'autre, et constituent à elles deux ce que j'appellerais un entrepreneuriat d'Economie Sociale.

Pour être clair et dire les choses de manière transparente, il est vrai que je me suis engagé en faveur de l'entrepreneuriat social dans ce pays. Je suis en effet convaincu que ne pas le faire revient à refaire l'erreur commise il y a 20 ans sur l'Economie Solidaire et aboutir à une tectonique des plaques négative.

Il faut agir pour que l'entrepreneuriat social fasse partie du continent de l'Economie Sociale, au regard des principes de gouvernance et des priorités sociales, plutôt que de les laisser dériver vers un capitalisme social.

Je souscris totalement aux travaux de Jacques DEFURNY. L'un des enjeux consiste à ce que cet entrepreneuriat social contribue à une Economie Sociale et Solidaire renouvelée, autour de quatre critères qui sont : la rémunération limitée du capital, le réinvestissement des excédents, la participation des parties prenantes à la

gouvernance et enfin la contribution à l'utilité sociale. Ces quatre critères peuvent constituer la nouvelle frontière de l'Economie Sociale et Solidaire.

De ce point de vue, je pense qu'il y a deux enjeux à venir dans l'application de ces critères, en étant bien entendu un défenseur des statuts de l'Economie Sociale. Le premier enjeu est de « rendre compte » de la mise en œuvre de ces quatre critères.

Je suis absolument d'accord avec ce qui a été dit dans ce colloque au sujet de la gouvernance collective et de la propriété sociale.

On peut parler de gouvernance collective, mais tant que l'on n'aura pas une approche pour rendre compte du caractère réellement collectif de cette gouvernance, on ne sera pas crédible.

Il ne suffit pas de parler de gouvernance collective comme le Général De GAULLE parlait de l'Europe. Je ne me laisse pas endormir par le fait que l'on parle de gouvernance collective, j'attends le langage de la preuve.

Quant à la notion de partie prenante, Jacques DEFOURNY utilise le terme de « la gouvernance des parties prenantes ». À ce sujet, je pense que nous devons avoir une réflexion sur la notion de double qualité et de parties prenantes. En effet, le nombre de parties prenantes est limité par la double qualité. Ce sont les salariés dans la SCOP ou encore les sociétaires dans la banque coopérative.

Néanmoins, ne voit-on pas émerger un enjeu plus large de parties prenantes ?

Si l'Economie Sociale, du fait de la double qualité, prend du retard dans le fait que d'autres parties prenantes, soient associées à la décision, elle risque d'avoir un handicap. Est-il normal que les salariés soient de nos jours en dehors de la gouvernance associative ou de la gouvernance des coopératives agricoles ?

Un certain nombre d'entre vous, et les anciens de l'Economie Sociale, se souviennent de Lucien PFEIFFER. Il a écrit un livre, avant de mourir, au sujet de la « société de partenaires », très intéressant, et qui constitue une piste d'avenir.

Je crois à la double qualité. Toutefois, quant à déterminer si elle est là *ad vitam aeternam*, je pense que c'est aussi une question de frontières qui serait à remettre sur la table.

Je laisse la parole à François SOULAGE, qui, dans l'ordre chronologique, a été au départ de la Délégation Interministérielle.

M. SOULAGE.- Tout d'abord, merci de cette invitation.

Il se trouve que, pour moi, aujourd'hui est un jour un peu particulier puisque le SECOURS CATHOLIQUE publie un rapport sur la grande pauvreté. Je devrais faire aujourd'hui six interventions, à la télévision et en radio, pour continuer à mettre en avant, à travers la question de la grande pauvreté, un problème que le monde politique ne veut pas ou ne peut pas voir.

Comme ce constat, sévère, repose sur l'étude de 1,5 million de personnes soutenues, cela fait un peu de remue-ménage.

A partir d'une telle présence dans la société, cela signifie que des organisations comme le SECOURS CATHOLIQUE se sentent aujourd'hui relativement à l'aise dans l'Economie Sociale et Solidaire. Vous verrez comment cela éclaire ces changements de frontières.

Je reviens sur l'histoire, qui est importante. Au démarrage de la saga de l'Economie Sociale, il y a des choses simples, tel qu'un rendez-vous en 1977 entre Michel ROCARD et trois individus, à savoir le trésorier de la MGEN, le Président des COOP de consommateurs et le Président de la MUTUALITE FRANÇAISE.

Ils représentaient, chacun, des éléments structurants du secteur des coopératives et mutuelles. Il n'y avait alors pas d'associations dans ce groupe. Ils ont pensé que c'était trop bête que, dans ce pays, alors que l'on avait des points communs, on ne savait pas se retrouver.

La question était de savoir comment faire pour que ces entreprises, dont la caractéristique première est de ne pas être des entreprises de capitaux, puissent continuer à vivre dans une économie dont on sentait bien qu'elle se marchandisait de plus en plus et qu'elle devrait avoir recours au marché financier. Bien que la coopérative soit une société, elle n'est pas pour autant une société de capitaux au sens traditionnel du terme. La mutualité de son côté n'a pas de capital. Comment se défendre ensemble, autour de cette caractéristique spécifique ?

A partir de cette question, le concept de l'Economie Sociale a vu le jour. Il est né dans le jardin de Lucien PFEIFFER, sous l'impulsion de personnes ignorantes de

l'histoire ancienne de l'Economie Sociale, de la période Charles GIDE. Le terme a été réinventé avant de s'apercevoir quelques mois plus tard, grâce à Henri DESROCHE, que l'on retrouvait une histoire ancienne qui n'avait pas exactement le même contenu.

Pour nous, l'Economie Sociale concernait des entreprises « a-capitalistes », n'étant pas fondées sur la mécanique des capitaux. Notre ambition n'allait pas beaucoup plus loin, on recherchait plutôt un signe de reconnaissance, par rapport à des législations, fiscales en particulier.

En 1981, (Scarlett COURVOISIER se souvient de cette histoire, puisque nous avons partagé un bureau pendant quelques années. Elle est même l'auteur du premier discours de Michel ROCARD aux coopératives de consommateurs) dans cette filiation de pensée, on se demandait comment faire en sorte que « ce monde », qui n'est pas celui des sociétés de capitaux, puisse vivre. Pour cela le titre participatif a été inventé, ce qui a pris un certain temps. l'IDES, (*Institut de Développement de l'Economie sociale*) structure permettant d'acheter et de vendre des titres participatifs a été créé.

Il fallait aussi que l'Etat donne des moyens de fonctionnement à ces structures juridiquement parfaitement établies. De ce fait, à la création de la Délégation à l'Economie Sociale en décembre 1981, le texte disait que le ministre en charge de l'Economie Sociale s'occupait des coopératives, des mutuelles et des associations dont l'activité s'assimile aux deux précédentes.

On avait une logique parfaitement économique et c'est là que les frontières ont changé. On avait une défense statutaire stricte.

C'est au fil des années que les choses ont bougé, avec ce que vient de relater Hugues SIBILLE quant à la naissance de l'économie solidaire.

À ce moment-là, en 1983, par exemple, le mouvement des entreprises d'insertion n'existait pas.

Scarlett COURVOISIER se souvient certainement d'une entrevue, menée dans un bureau de Matignon, avec le Conseiller technique d'un Premier ministre de Gauche nous disant que ce secteur n'avait aucune importance. Nous étions en 1985 et nous plaidions en faveur des premiers textes, en vue d'organiser le secteur des entreprises d'insertion.

On nous disait que tout cela n'avait aucun intérêt. On voit ce que c'est devenu !

La vraie frontière qui a bougé est le passage, au fil des années, d'un système fondé sur des statuts, et strictement sur des statuts et donc sur des dispositifs financiers, à un système intégrant - et c'est là l'avancée vers l'Economie Sociale et Solidaire - de la juxtaposition de dispositions statutaires et de pratiques sociales.

Ce qui bouge encore à travers l'entrepreneuriat social, c'est bien cette idée que ce sont plutôt les pratiques sociales qui nous intéressent. La question que nous nous posons vise à déterminer s'il faut protéger ces pratiques sociales à travers des statuts, les protéger à travers des labels.

L'objectif sociétal peut être la défense du petit commerçant ou de l'agriculteur, pour reprendre l'exemple des coopératives agricoles. Ce qu'Hugues SIBILLE disait au sujet des filiales me convient tout à fait : une filiale à 100 % commercialise le produit de l'agriculteur, c'est donc une véritable pratique sociale de défense de l'agriculture.

Comment peut-on protéger ces pratiques sociales ? J'ai écrit récemment un papier dans « Le Monde » à propos du label proposé par Francis VERCAMER. Ma position n'est pas du tout dogmatique mais pragmatique. Elle conduit à m'interroger sur ce label, non pas pour des raisons idéologiques mais pour des raisons pragmatiques : un label ne garantit rien en termes de dispositifs législatifs, réglementaires, fiscaux, etc.

Comment encadrer juridiquement des pratiques par des dispositions législatives ? Nous sommes en société de droit écrit qu'un label ne protège pas, dans une société comme la France.

Prenons un exemple : aujourd'hui, les entreprises d'insertion ne sont pas à statut coopératif mais à statut d'entreprise classique, elles n'ont donc pas le dispositif fiscal que peut avoir, par exemple, une coopérative.

La grande différence entre les coopératives sociales italiennes et les SCIC chères à Hugues SIBILLE, c'est qu'en Italie les coopératives sociales sont des coopératives de plein exercice et qu'elles ont l'ensemble des dispositions qui s'appliquent aux coopératives, alors que la SCIC ne les a pas.

Nous devons donc réfléchir en termes statutaires, à ce dont nous avons besoin pour que ces pratiques sociales soient clairement encadrées. Néanmoins, et c'est

véritablement le changement qui a eu lieu, nous ne pouvons plus nous contenter d'une approche purement économique comme celle que l'on rencontrait au début de la période.

De ce point de vue, je crois qu'il est important, encore maintenant, de distinguer l'Economie Sociale purement statutaire de ce que l'on peut appeler l'Economie Sociale et Solidaire. Ce n'est pas le « et/ou » mais le « et ». Il y a un statut et en même temps des pratiques.

Je pense que la grande avancée que l'on a faite récemment est qu'au lieu d'opposer un monde protégé statutairement, celui de l'Economie Sociale, à un monde qui n'avait pas de statut mais qui avait des pratiques, à savoir l'Economie Solidaire, on cherche maintenant à faire la jonction entre les deux.

Je plaide pour que cette partie entreprise solidaire puisse bénéficier, elle aussi, d'une protection juridique.

C'est ce qui est en train d'être fait, en Italie d'une part, et maintenant en Espagne, avec ce qu'ils appellent le « statut de l'entreprise sociale », qui est un statut beaucoup plus large que celui des coopératives et qui englobe différents statuts existants dès lors qu'il y a des pratiques qui retrouvent exactement ce que Hugues SIBILLE indiquait : la rémunération limitée du capital, la distribution des excédents, la participation, etc.

Il me semble que c'est la voie d'avenir. Si l'on avance dans cette direction, cela signifie qu'à travers des contenus de statuts qui respecteraient ces trois critères, on appartiendrait ou non au champ de l'entreprise sociale. Cela ouvrirait la voie aux financements solidaires ainsi qu'à un certain nombre de dispositifs fiscaux, sans oublier la possibilité d'être reconnus comme ayant une mission d'intérêt général, ce qui est essentiel au vu des règles européennes.

Comment peut-on ne pas être intégré dans les règles européennes de la concurrence ? Il y a toute une série de dispositions pour lesquelles il me semble que nous devons impérativement disposer d'un minimum de cadre juridique.

Les frontières ont ainsi été déplacées. Je crois que, effectivement, on est passé d'une Economie Sociale, dans laquelle le mot économie était le plus important, à une

entreprise sociale, selon laquelle toute une série d'entreprises a une vision plutôt sociétale. Toutefois, puisqu'on a renoncé à ce terme « sociétal » en 1977, on ne va pas le réintroduire aujourd'hui.

C'est aujourd'hui que cela se joue parce que je maintiens, et conclurai par là, que si l'on n'évolue pas avec le label vers une définition juridique opposable, on risque de déstructurer l'ensemble de notre secteur.

J'en parlais récemment avec les responsables des coopératives de production. Ils disent qu'avec le label, ils n'ont pas la même protection que celle qu'ils ont aujourd'hui à travers des appartenances statutaires reconnues légalement et juridiquement.

Je vous remercie.

M. SIBILLE.- Merci, François.

Le détour par les origines et par l'histoire de l'Economie Sociale est riche d'enseignement. J'ignore si les participants au Colloque de l'ADDES avaient en tête la manière dont l'Economie Sociale, dans ce pays, s'est mise en place et a démarré, non pas dans les mutuelles et les coopératives qui étaient évidemment déjà présentes, mais en tant que secteur de l'Economie Sociale.

Frédéric TIBERGHIEEN a pris la responsabilité de la Délégation Interministérielle, à une époque très différente. Les étapes initiales et les premières frontières rappelées par François SOULAGE étaient déjà passées.

Il est intéressant de voir comment Frédéric TIBERGHIEEN voit ces frontières s'être déplacées ou se déplacer dans l'avenir, lui qui a une vision large de l'entreprise : il a notamment créé et présidé l'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises, l'ORSE.

M. TIBERGHIEn.- J'adopterai un point de vue un peu différent de celui de mes deux prédécesseurs pour que vous puissiez disposer d'une vision complémentaire, et je ne m'appesantirai pas sur quelques nuances éventuelles avec l'un ou avec l'autre.

1- Pour répondre au questionnement sur le déplacement des frontières, il faut partir de ce qu'est une frontière, de sa fonction et de ses bons ou mauvais usages.

Une frontière est d'abord une notion politique et géographique qui définit des rapports entre États. Dans les relations entre États, la frontière contribue à définir la nature de la relation avec les voisins, relation qui s'inscrit dans une dialectique amis/ennemis, ou d'opposition, ou de coopération.

La fonction essentielle d'une frontière est de délimiter un partage clair entre les amis et les ennemis. Une frontière peut alors servir à séparer - je renvoie aux débats qui ont lieu aujourd'hui au Parlement au sujet de l'expulsion, du retrait de la nationalité, etc., visant ceux qu'on voudrait reconduire à la frontière car ils ne sont pas considérés comme des amis de la France - ou, si elle est fluide, à coopérer, à échanger, à construire et à accueillir.

Ceux qui invoquent la défense des frontières sont globalement les parvenus et ceux qui les menacent, les nouveaux venus. Nous avons eu ce débat dans l'Economie Sociale : après tout, les « solidaires » n'étaient-ils pas des nouveaux venus que les parvenus de l'Economie Sociale instituée ne voulaient pas admettre au prétexte qu'ils ne faisaient pas partie de la famille ? Nous avons aujourd'hui le même débat avec l'entrepreneuriat social. La frontière permet d'intégrer, lorsqu'elle est souple et ouverte, ou d'exclure lorsqu'elle est étanche.

Voilà ce qui m'intéresse dans ce débat : l'Economie Sociale utilise-t-elle ses frontières pour se protéger et s'isoler ou pour coopérer avec ses voisins et avec ceux avec lesquels elle présente des convergences ou des intérêts partagés ?

Ayant dit cela, je veux également signaler, toujours pour rester dans le rappel géographique, que l'Economie Sociale relève plutôt de l'archipel que d'un territoire bien délimité ou facilement délimitable.

C'est une réalité topographique difficile à cerner parce qu'il existe en son sein des chapelets d'îles mais aussi des rochers déserts, des glaciers, des volcans éteints et des terres en émergence, sans oublier qu'y est aussi à l'œuvre la tectonique des plaques qui contribue à écarter ou à rapprocher un certain nombre de positions relatives par rapport aux continents voisins.

L'Economie Sociale est en effet elle-même coincée entre l'économie marchande, le domaine de l'échange, d'un côté, et l'économie non marchande de l'autre, qui est celle de la redistribution par l'État et les collectivités locales.

Elle a toujours occupé un espace interstitiel et résiduel par rapport aux deux grandes masses qui enserrent cet archipel.

De ce fait, le débat que l'on a depuis toujours dans l'Economie Sociale au sujet de ses frontières renvoie à la question de savoir si elle est une économie résiduelle ou une économie à part entière: est-on le petit par rapport aux deux mastodontes et en quoi s'en distingue-t-on ou est-on spécifique ? Derrière la question des frontières se pose ainsi la question des rapports entre le « petit » archipel et les deux grands continents qui l'entourent.

L'essentiel de mon propos portera sur ce qui a changé dans les deux énormes continents qui entourent l'Economie Sociale. Ma thèse est que, dans le fond, les remous à l'intérieur des frontières de l'Economie Sociale ne sont pas grand-chose par rapport aux énormes mouvements qui ont affecté à la fois l'économie marchande et la sphère publique non marchande.

Dès lors, l'Economie Sociale vit ou subit principalement la répercussion des changements qui ont eu lieu dans les continents qui la bordent ou l'enserrent.

2- Du côté de l'État, deux novations sont à souligner.

Tout d'abord, l'État est dépossédé par le haut, par la globalisation des échanges mondiaux mais surtout par la construction européenne qui privilégie clairement l'économie de marché et la concurrence au sein du Marché unique. Elle a imposé dans beaucoup de domaines un recul des interventions publiques.

Au départ, pour l'Union européenne, l'Economie Sociale était traitée comme le sont les PME à l'intérieur du bloc de l'économie marchande. Elle a eu du mal à

surmonter cette approche d'origine et à reconnaître enfin la place spécifique de l'Economie Sociale.

La construction européenne se traduit également par un affaiblissement de l'État, le recul du secteur public, les privatisations et la perte du monopole de l'intérêt général par la sphère publique, qui a tendance à se diluer dans la société civile, dans les entreprises de l'Economie Sociale et jusque dans certaines entreprises de capitaux. Je fais par exemple allusion à l'émergence des fondations d'entreprise.

Autre évolution notable, les États membres sont finalement eux-mêmes mis en concurrence à l'intérieur du Marché unique. Le dernier développement de l'Union, à savoir le recul de ses frontières et son extension aux PECO (pays d'Europe centrale et orientale), fait que, clairement d'ailleurs, au sein même de l'Union européenne, on a vu émerger ce qu'on appelle du *dumping* social et environnemental.

Un clivage très net est ainsi apparu entre les anciens membres (les parvenus) et les nouveaux venus, qui jouent provisoirement du plus bas coût de leur main-d'œuvre et de leurs moindres exigences sociales et environnementales. Cette mise en concurrence des États-membre explique beaucoup d'évolutions récentes au sein de l'Union.

Seconde grande novation du côté de la sphère publique, - elle a été très bien décrite par mes prédécesseurs - l'État est également dépossédé par le bas du fait de la décentralisation : les territoires s'administrent désormais librement.

Je rejoins donc le constat d'Hugues SIBILLE. : aujourd'hui, le lieu d'émergence privilégié des nouvelles formes de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est-à-dire des projets collectifs construits entre producteurs, usagers et acteurs publics se trouve sur les territoires. La démocratie participative et de nouveaux biens publics émergent de manière privilégiée sur le terrain de la décentralisation. De ce fait, mon sentiment, qui est peut-être erroné, est que ce niveau de l'Economie Sociale et Solidaire est davantage reconnu et légitimé. C'est probablement le socle où elle s'épanouit le mieux et où elle est la moins contestée.

3- Quatre novations sont également à signaler du côté de l'économie marchande, l'autre continent quienserme l'Economie sociale.

La première, très importante, est la fin du compromis fordiste en dehors de l'industrie. Ce compromis n'a pas été étendu au monde du service, qui vit sur une logique totalement différente. Cette rupture se superpose avec la financiarisation bien connue de toute l'économie marchande des décennies 1990-2000. C'est une première évolution.

La seconde est l'effondrement du communisme et donc le triomphe de l'économie de marché. Il n'y a plus d'alternative crédible à l'économie de marché, ce qui pose donc, par répercussion, un problème fort à l'Economie Sociale et Solidaire, celui du règne pour le moment sans partage de la société de marché et de la pensée unique. On s'en plaint tous et ceci nous remet en question.

La troisième novation importante, je passe très vite, est qu'il se produit, à travers le mouvement de la RSE, un retour aux fondamentaux de l'entreprise, qui consiste à soutenir qu'une entreprise ne se résume pas à la valeur de l'action. L'entreprise se définit d'abord par son métier, ses produits, ses clients, ses fournisseurs, son impact sur son environnement...

Nous sommes passés de la *shareholder value* à la *stakeholder value*, autrement dit la maximisation de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Je rejoins ce qu'a dit Hugues SIBILLE sur la novation qu'apporte la notion de parties prenantes dans l'entreprise.

Les manifestations de cette lame de fond sont nombreuses, par exemple la montée en puissance de l'investissement socialement responsable avec le concours des syndicats, qui retrouvent ici un grand rôle et une légitimité dans nos débats, ou l'avènement du développement durable au prisme de l'entreprise.

Le quatrième phénomène, qui est plus récent et plus limité chez nous, tout en étant fort aux États-Unis et se développant en Europe, est le développement de la philanthropie, en liaison avec l'émergence récente des « *very wealthy* », c'est-à-dire des très riches, qui ont un comportement social qui perturbe nos référentiels et nos préjugés au sujet des riches égoïstes.

Après avoir fait fortune, certains d'entre eux recyclent l'argent qu'ils ont gagné dans des organismes philanthropiques, novation importante, dans la sphère de l'économie marchande qui n'est pas sans rappeler l'évergétisme romain.

4 - Ayant traité des bouleversements majeurs qui ont touché les deux continents voisins, on peut en venir aux remous qui ont affecté l'archipel de l'Economie Sociale et Solidaire et ses frontières : l'émergence de l'Economie Solidaire, celle de l'insertion par l'activité économique, la multiplication des fondations d'entreprise et de la diversité de leurs statuts au cours des 10 dernières années ainsi que l'arrivée des entrepreneurs sociaux, avec des projets économiques à finalité sociale ou communautaire.

Finalement, les déplacements de frontières en débats dans l'Economie Sociale et Solidaire renvoient surtout aux grands bouleversements que je viens de rappeler, à la fois dans la sphère publique et dans la sphère du Marché. Ils interrogent l'Economie Sociale et Solidaire sur deux questions, qui ont été très bien rappelées, en partie par François SOULAGE.

C'est premièrement la question des défaillances du marché et des échecs de l'État-providence dans les politiques de redistribution, ou, autrement, celle de la rémanence d'une part très importante de pauvreté, de précarité et d'exclusion dans notre société, malgré des prélèvements obligatoires qui restent extrêmement élevés dans notre pays, parmi les plus élevés d'Europe même. Le désamour par rapport à l'économie de marché et au modèle de l'entreprise financiarisée et la perte de confiance dans l'efficacité de la redistribution publique renforcent les attentes à l'égard de l'Economie sociale.

Cela s'accompagne pour l'Etat de la tentation d'assigner ou d'enjoindre à l'Economie Sociale d'apporter des réponses à cette question, à ces deux échecs : est-elle condamnée à n'être qu'un substitut à un État déficient et à un marché défaillant, en termes de défaut de création d'emplois en nombre suffisant par exemple ?

L'Economie Sociale et solidaire est de ce fait poussée à verser du côté de la solidarité, du filet de sécurité ou de la remédiation, par rapport à l'approche purement économique et sociale qui était à son fondement (produire autrement, distribuer autrement...).

D'un autre côté, le mouvement de l'entrepreneuriat social l'incite à ouvrir ses frontières pur se rénover, comme l'a souligné Hugues Sibille et se recentrer ainsi sur son rôle productif.

La seconde question renvoie à une autre fonction traditionnellement dévolue à l'Economie sociale, celle de structurer la société civile et de redonner le pouvoir aux citoyens à une époque où, dans la société de marché, on fait face aux déceptions de l'individualisme consumériste, à l'affaiblissement des solidarités traditionnelles et aux dangers du retour au communautarisme.

L'Economie Sociale et Solidaire, renouant avec ses vertus qui sont aux fondements de notre République, remet au goût du jour la puissance du collectif par rapport au primat de l'individu.

En définitive, l'Economie Sociale est d'abord déstabilisée périodiquement par les déplacements de frontières qui lui sont imposés de l'extérieur par ses deux grands voisins. Bien qu'elle connaisse aussi des mouvements intérieurs que j'ai qualifiés de remous, ils sont plutôt de second ordre par rapport à ces grands bouleversements qui se passent aux limites de ses propres frontières.

Quoi qu'il en soit, ces remous devraient gagner en intensité : la capacité d'innovation de l'Economie Sociale reste élevée, et, depuis ses débuts, elle n'a jamais cessé d'inventer, par l'innovation, de nouveaux compromis entre la sphère privée et la sphère publique.

C'est peut-être ici que l'on retrouve cette notion d'intérêt général évoquée par certains. L'Economie Sociale est renvoyée à la capacité qu'elle possède d'inventer sur des territoires des modèles alternatifs et de répondre ainsi à des besoins sociaux nouveaux.

Nous reviendrions alors aux racines de l'Economie Sociale, à une époque néanmoins sensiblement différente. Voilà les quelques éléments que je voulais livrer à votre réflexion.

M. SIBILLE.- Merci, Frédéric TIBERGHEN. Le décor est planté.

Je trouve fort utile l'intervention de Frédéric TIBERGHEN, au sujet du concept même de frontière. Nous ne nous sommes pas réellement posé la question, quant au titre « Les frontières se sont-elles déplacées ? », de ce qu'est la conception de la frontière.

C'est une question essentielle par rapport à l'Economie Sociale sans rivage. Qu'elle est la conception que nous avons de la frontière ? Sert-elle à nous protéger, la souhaitons-nous la plus étanche possible ? Si elle est poreuse, jusqu'où l'est-elle et quels sont les risques liés à la porosité ?

Nous pouvons maintenant consacrer un temps au débat. Le débat est libre et ouvert. Ceux qui sont à cette tribune ne prétendent pas détenir la réponse au sujet des frontières.

Scarlett COURVOISIER.- Je souligne tout d'abord que c'est une très bonne initiative que de réunir trois délégués formidables, toujours très intéressants et passionnants. Nous sommes un certain nombre à avoir vu tous les Délégués. Il y en a tout de même eu quelques-uns, plus engagés.

Je veux mettre un bémol à ce qui a été dit, à savoir qu'aujourd'hui, effectivement, les choses se passent au niveau régional.

Je souhaite rappeler qu'au départ, alors que la Délégation a été créée, l'aspect régional d'animation territoriale avait été pensé. Effectivement, Michel ROCARD était Secrétaire d'État au plan, à l'aménagement du territoire et à l'Economie Sociale.

Par conséquent, la dimension territoriale avait été pensée. En 1982, je me souviens que nous avons élaboré une circulaire pour demander (non pas aux Chambres régionales de l'économie sociale) mais aux GRCMA, (*Groupements Régionaux des Coopératives Mutuelles et Associations*) de créer des agences de développement économique.

Mais, premièrement, les acteurs de terrain n'étaient pas prêts. Deuxièmement, nous ne l'étions pas davantage. Néanmoins, nous avons décelé l'animation territoriale et le présupposé que les choses se passeraient là, au niveau de l'État.

M. SIBILLE.- Les représentants de l'Economie Sociale auprès des Préfets, que Scarlett COURVOISIER a animés pendant plusieurs années.

Bien qu'étant d'accord avec le correctif de Scarlett, il me semble que la notion de dynamique territoriale de l'Economie Sociale n'a, à mon avis, pas la même consistance aujourd'hui que celle qu'elle avait à l'époque, en 1982.

L'État s'en préoccupait, cependant, je ne pense pas que l'on avait ce que l'on voit aujourd'hui sur le terrain, en termes d'initiatives, de rôle des collectivités locales, etc. Il y a un foisonnement fantastique actuellement sur le territoire de l'Economie Sociale.

INTERVENANT.- Gérant d'une coopérative d'activité et d'emploi.

En vous écoutant j'ai le sentiment que vous avez fait le deuil de la place de l'État, ce qui me pose un problème en tant que républicain.

Je veux bien croire que, en effet, les initiatives peuvent venir des territoires. Dans ce cadre, que pourriez-vous nous dire du rôle futur de l'État, à moins que vous ne pensiez déjà qu'il va disparaître ?

M. SIBILLE.- Je vous rappelle avoir pris personnellement une position très forte lorsque la Délégation Interministérielle a été menacée, parce que j'étais totalement opposé à la disparition de cette Délégation Interministérielle, comme affaiblissement de l'État.

Dans cet affaiblissement d'État, il y a par exemple une chose que je signale et qui n'est pas toujours perçue : aujourd'hui, je considère que, dans l'État, il n'y a plus une personne ayant une compétence technique dans le domaine coopératif.

Pour travailler sur des textes coopératifs, il y a de l'expertise dans le GNC et dans le mouvement coopératif, néanmoins, du point de vue de l'État, ce qui est tout de même indispensable puisque l'État a une vocation à légiférer et à produire des textes, il n'y a plus de compétence.

Je suis absolument favorable à ce qu'il y ait un rôle actif de l'État stratège et animateur. Simplement, il faut discuter de ce qu'est le rôle de l'État.

Il n'est pas, justement, de se substituer aux acteurs de l'Economie Sociale eux-mêmes, qui ont un travail à faire pour être dans leur rôle de production ou de proposition, de *lobby*, que ce ne soit pas l'État qui le fasse.

Le fait que ce soit l'État qui nomme les représentants associatifs au CNVA ainsi que les représentants de l'Economie Sociale dans un Conseil supérieur, franchement, est tout de même une conception française qui reste totalement étonnante.

C'est au secteur de dire qui sont ses représentants, ce n'est pas à l'État. On n'imagine pas dans une entreprise le patron désigner les représentants syndicaux. C'est pourtant ce qui se passe, en l'occurrence.

C'est cet équilibre qu'en France nous avons des difficultés à trouver. Selon moi, l'État doit avoir une politique et une place dans l'Economie Sociale.

M. SOULAGE.- Je ne fais pas du tout le deuil de l'État.

Je parlais du label. La différence entre un label autogéré par le secteur et une loi, c'est bien qu'il y a quelque part l'intervention d'un régulateur.

Il faut d'autant plus ne pas faire l'économie du rôle de l'État que l'un des risques majeurs, je parle maintenant en tant que responsable associatif actuel, est, si on ne tient pas à mettre l'État dans le coup, au sens européen du terme (l'État et les collectivités publiques), de renvoyer au secteur associatif - je suis bien placé pour connaître les risques à travers le SECOURS CATHOLIQUE - des fonctions qui sont aujourd'hui des fonctions régaliennes de l'État. Ce risque est majeur.

Ma crainte, par exemple, sur l'année européenne du bénévolat, c'est que l'année prochaine on survalorisera le bénévolat en disant qu'il n'y a plus besoin d'organismes publics et qu'il faut renvoyer tout cela à l'initiative des bénévoles, ce qui au passage engendrerait des économies de création d'emplois, pendant que, en termes d'hébergement, nous en parlions cet après-midi, l'État nous dit que nous n'avons qu'à faire appel aux dons du public parce que lui s'en retire.

Il existe un danger majeur à ce que l'on ne veuille pas à maintenir l'État dans ce qu'il doit être, c'est-à-dire un régulateur qui met de l'huile dans la machine. Un régulateur qui ne met rien n'est plus un régulateur.

La question est parfaitement justifiée.

En revanche, il faut aussi que nous prenions cette question à bras-le-corps. Je pense à la question de l'intérêt général. Aujourd'hui, le risque est de limiter la notion d'intérêt général à ce qu'est le service universel réducteur et de tout renvoyer dans des logiques de marché.

Nous devons être attentifs à ne pas réclamer une extension de notre champ d'activité, qui conduit l'intervention publique à ne plus être que toute petite, en cas véritablement de besoin ultime.

Il faut que l'on se méfie. Je me méfie notamment des cocoricos du monde associatif, disant que c'est formidable, que l'on a créé 70 000 emplois cette année, etc. Je ne suis pas d'accord, dans le sens où une bonne partie de ces emplois est créée par la destruction d'autres, qui sont dans la charge régaliennne de l'État et de la puissance publique.

Il faut faire attention. Nous creusons notre propre tombe. Il faut rester très attentif, je le dis pour les rédacteurs de la Lettre de l'Economie Sociale qui, régulièrement, font des cocoricos au sujet de la création d'emplois dans le monde associatif. C'est un danger mortel. Je suis très ferme à ce sujet.

M. THIBERGHEIN.- À ce sujet, on peut se situer à deux plans différents : l'État tel qu'on le rêve, qu'on peut le rêver, qui a de moins en moins de chances d'exister et celui que l'on voit, qui est celui que vous décrivez.

Nous sommes en présence d'une opération programmée de démantèlement de l'État, de ses services départementaux, de ses interventions, de ses financements et de son expertise.

Il n'y a pas que dans le domaine de l'Economie Sociale, cela a lieu dans tous les domaines. L'État démantèle, depuis plusieurs années, tous ses centres d'expertise. De ce fait, nous avons un État qui s'affaiblit terriblement. Ce n'est pas l'État dont on rêve, c'est pourtant celui qui se prépare.

Je crois que, par rapport à cela, la seule réponse est que l'Economie Sociale et solidaire se prenne en main elle-même. L'État ne respecte que l'effort, il ne connaît que les rapports de force. Par conséquent, la dynamique doit venir de l'intérieur et de la fédération du secteur.

C'est à lui, en s'appuyant sur les élus territoriaux, d'être une puissance qui contrebalance celle de l'État et qui impose ses règles, avec des alliances stratégiques qui sont celles, il me semble, avec l'économie territoriale qui est aujourd'hui la force de l'Economie Sociale.

Il suffit de regarder ce que font actuellement les Anglais. La gestion budgétaire, dans les années qui viennent, sera effroyable. Avec la crise financière, nous avons pris pour 10 ans de réduction de la dépense publique. Regardez l'ampleur du programme anglais. Les hommes politiques y sont plus courageux que chez nous, où ils n'osent pas dire la vérité aux citoyens.

Les Anglais ont annoncé un programme terrible. Nous le ferons sans le dire, c'est d'ailleurs ce qui a commencé.

J'appelle, en réaction à cela, à la mobilisation de l'intérieur du secteur. Il faut aller vers la fédération et ne plus attendre la reconnaissance de l'État. C'est au secteur de l'imposer.

J'ai vécu l'expérience, tout comme d'autres l'ont vécue, dans le sens où l'État n'a pas envie de reconnaître l'Economie Sociale. En effet, dans ses rapports de négociation déjà effroyablement compliqués avec les partenaires sociaux, il préfère toujours le MEDEF qui sera toujours beaucoup plus accommodant que les employeurs de l'Economie Sociale.

On ne parvient pas à nouer des compromis chez nous. Si, en plus, vous insérez un employeur supplémentaire moins accommodant que le MEDEF, l'État résistera jusqu'au dernier moment. Il faut lui forcer la main, je crois qu'il n'y a pas d'autre solution.

En revanche, je reconnais un point d'accord avec François SOULAGE au sujet du label. Je crois que ce label est quelque chose d'insuffisant. On le pratique également en termes de RSE, le label est un concept d'information du consommateur, comme l'étiquette que l'on met sur les produits. Le label est un support d'information.

Ce n'est pas suffisant pour donner une assise juridique aux activités que l'on veut couvrir. Le label a des qualités pour informer le consommateur, toutefois cela ne suffit pas pour ce que l'on veut.

On peut l'administrer, je préfère que ce soit le secteur lui-même qui l'administre.

M. SIBILLE.- Je propose de prendre encore trois interventions.

M. DEFOURNY.- Deux réflexions : je m'inquiète que l'on définisse trop l'Economie Sociale par rapport à l'intérêt général.

Je crois qu'il y a un risque à se positionner par rapport à cela. Je rejoins également le fait que cette Economie Sociale, sans rivage, doit coconstruire cet intérêt général plus largement conçu et ne pas le recevoir simplement de la puissance publique.

Il ne s'agit pas pour autant de plaider pour l'effacement de la puissance publique. La coconstruction des enjeux sociétaux est tout à fait fondamentale. Il n'y a pas de raison d'y croire puisque, historiquement, c'est presque toujours l'associatif qui a mené les nouveaux enjeux sociétaux. Pensez à l'écologie, parmi les plus récents.

J'ai par ailleurs peur des labels. L'histoire, que j'ai suivie dans différents pays, avec des labels par exemple d'entreprise sociale, démontre que l'on a toujours des problèmes d'opérationnalisation puis finalement des démarches qui se disent « entre pairs » mais qui deviennent *top down*.

J'ai très peur des labels, c'est la raison pour laquelle je plaçais tout à l'heure pour une approche de l'entrepreneuriat social comme d'un spot nouveau qui dynamise, parce qu'il montre davantage de dynamiques, des pratiques comme le disait François SOULAGE.

Je crains la grande coupole des entreprises sociales où, peut-être, il y aurait quelques avantages associés, des régulations douteuses. Je ne détiens pas la vérité en la matière, c'est une simple perception.

M. ROUSSEAU.- Je souhaite revenir rapidement sur la première question au sujet des frontières, en disant une chose qui me semble assez simple : l'intérêt de la frontière, c'est la bordure, c'est ce qui se passe autour de cette bordure.

Cela concerne donc ce qui se passe autour de l'Economie Sociale. On a parlé du second « S » avec le solidaire. Aujourd'hui, le débat porte sur l'entreprise sociale, c'est ce qui doit capter l'intérêt, à la fois des chercheurs et des praticiens afin que, avec

audace, sur la bordure de l'Economie Sociale instituée, ils sachent regarder ce qui se reconstitue.

Puisque l'on est dans les métaphores, je me permets d'en faire une également. C'est sur l'estran de nos rivages, à savoir la partie qui est couverte et recouverte par la mer, que les biotopes les plus nouveaux naissent actuellement.

C'est bien ce que nous devons regarder, en tant que militants de l'Economie Sociale, quels que soient nos angles d'attaques, de chercheurs ou de praticiens.

Je termine avec une seconde métaphore rapide : on a beaucoup parlé de la dérive des continents, presque personne ne sait...

M. SIBILLE.- On a surtout parlé de la tectonique des plaques. Une mise en garde a été ajoutée, signalant que cela pouvait également être une dérive. Le mot dérive a une autre signification.

M. ROUSSEAU.- Justement, je vais faire le lien en 30 secondes.

Alfred WEGENER a découvert en 1915 la dérive des continents. Il a été hué par la communauté scientifique durant 30 ans pour cela.

En effet, il voulait franchir des frontières, celles de la géographie, de la géophysique et de la géologie. Or, à l'époque, en 1915, cela ne se faisait pas.

Il a fallu attendre 1967 que Xavier Le PICHON, avec l'un de ses collègues anglais, mette au point et fasse admettre par la communauté académique la tectonique des plaques que l'on nous a finalement enseignée et sa valeur.

Pour l'Economie Sociale et Solidaire, il existe des combats qui sont un peu du même type que celui-là.

M. SIBILLE.- Je ne pensais pas en venant aujourd'hui à la Maison de la Chimie, certes un lieu scientifique, entendre autant de considérations scientifiques sur les plaques, la géologie, etc.

Mme ALIX.- Tout d'abord, merci aux trois anciens Délégués de nous enrichir de cette façon. Je vais faire un lien entre ce qu'a dit Jacques DEFOURNY et ce qu'a dit François SOULAGE au sujet du label et de son rôle en termes de protection des politiques.

Jacques DEFOURNY et Marthe NYSSSENS ont dit que, sur les différents modèles (entrepreneuriat social, *social business*, etc.), il y avait convergence et divergence sur la gouvernance de l'entreprise, sur la dimension économique ainsi que sur la diffusion de l'innovation sociale.

Ils ont signalé que, en Europe, la diffusion se fait par des politiques publiques. Finalement, il existe des formes collectives de gouvernance qui sont considérées comme des garanties, vu de l'État, comme étant des signaux de confiance.

Ils ont ajouté que cela entraînait un risque d'instrumentalisation. Ils ont fait le parallèle avec, en termes de divergences, le modèle constaté aux États-Unis.

Finalement, le levier de la diffusion de l'innovation sociale venait du privé, notamment *via* les fondations.

Dans ce grand débat autour du label, n'est-on pas en train d'essayer de chercher deux choses à la fois ?

Je parle de la promotion d'une marque, d'une certaine forme d'innovation sociale et de création d'un modèle différent, une marque qui se positionne donc sur un marché concurrentiel ainsi que d'un dispositif de protection de cette dimension sociale.

M. MONGARNY.- A été évoquée la primauté de l'individu. Toutefois, n'y a-t-il pas chez beaucoup d'individus, plus qu'on ne le croit, une conscience collective ?

Me semble-t-il, une part importante de la population, de 20 à 25 % dit-on, partage des valeurs, notamment de solidarité, de sens, c'est-à-dire des valeurs d'Economie Sociale.

Ma question est la suivante : ne faut-il pas mobiliser, au bénéfice des organismes d'Economie Sociale, solidaire ou d'entrepreneuriat social, tous ces individus qui ont une conscience collective forte et partagent les valeurs de l'Economie Sociale ?

Je pense, d'une part, que cela permettra d'améliorer le rapport de force avec l'État, s'ils se mobilisent, s'ils existent dans la société comme citoyens engagés et, d'autre part, cela n'aura-t-il pas, s'ils sont assez puissants à cet égard, un rôle visible ou invisible de régulation, vis-à-vis du secteur marchand classique ?

Merci.

M. SIBILLE.- Nous allons donc conclure.

M. THIBERGHEIN.- J'apprécie ce qui a été dit au sujet des biotopes.

L'exemple intéressant à regarder est la frontière de l'empire romain. Pendant trois siècles cette frontière a servi à incorporer les barbares à l'empire. Ce sont finalement les barbares qui, par étapes, sont rentrés et ont pris le contrôle de l'empire.

Les frontières ont joué cet énorme rôle d'insertion et d'acclimatation, justement, des étrangers. C'est donc une vision assez coopérative de la frontière, qui est intéressante. Retenons-la.

Deuxièmement, je crois aussi à la puissance du collectif. Effectivement, lorsque l'on parle de l'Economie Sociale, on dit quel est son rapport à l'État. Elle s'y oppose ou non. L'Economie Sociale, dans le fond, c'est la société civile, à l'origine, c'est la constitution des partis politiques.

L'origine de l'Economie Sociale, c'est la société civile qui se forme en même temps que ou par opposition à l'État.

Je crois que cela doit rester son levier essentiel, mobiliser cette force qu'a la société civile de se poser par rapport à l'État, puisqu'elle est également à l'origine de projets collectifs, qui sont y compris des projets politiques, économiques, sociaux ou encore de solidarité.

Il me semble qu'elle se régénère aussi par cette voie. Ce que j'apprécie dans l'économie solidaire, c'est justement cette capacité à se régénérer de l'intérieur sur des projets collectifs. C'est aussi une vertu que l'Economie Sociale doit cultiver dans des champs nouveaux. Nous parlions par exemple de l'environnement.

Je crois qu'elle a une capacité forte. Elle a le soutien de la population sur ces valeurs. Le label est donc une façon de parler plus fort, toutefois, le terme n'est pas optimal, il a trop une connotation de consommation.

M. SIBILLE.- Rappelons qu'un Conseil supérieur de l'économie sociale s'est mis en place, récemment et qu'au sein de ce Conseil supérieur, les deux ministres ont annoncé que, parmi les premiers travaux qui allaient être conduits dans le cadre de ce

Conseil supérieur, un chantier porterait sur le label, avec un groupe de travail dédié, présidé par Claude ALPHANDÉRY.

L'un des enjeux du secteur sera d'essayer de parler d'une voix la plus claire et la plus cohérente, par rapport à ces deux options de « marque », et de « protection ».

Comme Frédéric TIBERGHIEU, ce que j'ai constaté du point de vue de l'État, sans être pour autant fonctionnaire, c'est que l'État n'a aucun goût pour l'Economie Sociale. C'est ce que l'on défendra sur cette conception (label ou loi) qui nous permettra de nous imposer.

M. SOULAGE.- Je voulais simplement ajouter que je suis plutôt dans l'aspect dispositif de protection de pratiques.

Effectivement, c'est à travers les pratiques que nous parviendrons à nous défendre contre une marchandisation croissante de l'économie. Il faut de ce fait que nous défendions nos pratiques.

Parce que nous aurons inscrit nos pratiques dans des dispositions statutaires, nous devons les tenir. C'est le premier point.

Le second vise à répondre à Jean-Pierre MONGARNY. L'Economie Sociale, dans son virage Economie Sociale et Solidaire, devra tenir le plus grand compte -vous me direz que je plaide pour ma chapelle- de l'existence extraordinaire de cette dimension du bénévolat, du don et de la gratuité.

Si l'on oublie cela, on enlève une grande barrière. Dès lors, la marchandisation s'installera partout.

Mon combat, aujourd'hui, c'est de faire en sorte que des organisations comme les nôtres, comme EMMAÜS, la CROIX ROUGE, etc., soient parties prenantes de l'Economie Sociale et Solidaire.

Je peux vous dire que ce n'est pas gagné. De temps en temps, alors que je participe à des débats, je m'entends dire que nous sommes les petits associatifs. Je réagis en disant que, bien que nous essayions de faire partie de leur monde, ils nous jettent, ce qui est complètement idiot.

On a besoin de cette partie de don, de gratuité, de désintéressement. Sinon, que fait-on ? On lance et on part dans la marchandisation à outrance.

Je vous dis ce qui se passera : dès lors, toute une partie de notre population se trouvera complètement évacuée. C'est mon combat, au quotidien, actuellement. 13 % de la population française n'ont absolument aucun moyen de faire face à une société marchandisée. Cela représente 8 millions de personnes. Ce n'est pas acceptable et c'est un enjeu de l'Economie Sociale et Solidaire.

M. SIBILLE.- Je tiens tout d'abord à remercier l'ADDES. Les enjeux actuels montrent à quel point on a besoin de matière grise. On ne peut pas travailler sur ces sujets sans prendre le temps de la réflexion, de mettre en œuvre la matière grise et l'intelligence économique.

D'autre part, j'ai été très attentif aux propos tenus lors de la table ronde. Lors des assises du CEGES, j'avais dit, parodiant une formule à propos de l'Europe, que « l'Economie Sociale est une certaine puissance économique mais que c'est un nain politique ».

Je continue de le penser, toutefois, ce n'est par forcément pour toujours. Nous devons être capables de ne pas rester un nain politique. L'avenir de l'Economie Sociale est entre nos mains.

Merci à tous, je rends l'antenne au Président de l'ADDES, Henry NOGUÈS.

(Applaudissements.)

M. NOGUÈS.- Merci à vous trois et merci à ceux qui ont eu la possibilité de rester -les autres ayant eu des contraintes- de nous avoir accompagnés jusqu'au bout.

Je voudrais terminer par une toute petite boutade. Vous avez peut-être vu, dans *Le Monde* il y a quelques semaines que la France est troisième, quant aux nombres de milliardaires, ce qui est un nombre absolu, derrière les États-Unis et la Chine.

J'ai fait tout de suite le ratio à la population et je peux vous assurer que nous sommes premiers, en taux de milliardaires, pour 100 000 habitants. Il faut donc comprendre que les riches se plaisent plus en France qu'on ne l'imagine. C'est très bien, pourquoi pas.

Seconde chose : Le couple de chercheurs Monique PINÇON-CHARLOT et son époux travaillent sur le sujet des riches. Maintenant qu'ils sont en retraite, ils ont une parole un peu plus libre qu'ils ne pouvaient l'avoir pour avoir accès au terrain. Les chercheurs savent que c'est un élément essentiel.

Monique PINÇON-CHARLOT dit les riches sont très solidaires. Si les autres acteurs n'ont pas la même capacité à la solidarité, ils auront beau jeu de maintenir leurs privilèges !!

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)